

# Mutuelle d'assurance en Église: assemblée générale annuelle reportée



*Prévue au mois d'avril, l'assemblée générale annuelle des membres de la Mutuelle d'assurance en Église est reportée à une date ultérieure. (Pixabay)*



*Journaliste*

[François Gloutnay](#) 2020-03-05 09:18 || Québec

Prévue au mois d'avril, l'assemblée générale annuelle des membres de la Mutuelle d'assurance en Église est reportée à une date ultérieure.

C'est ce que vient d'annoncer Martin Franco, l'administrateur provisoire nommé la semaine dernière à la tête de la Mutuelle, une compagnie qui assure les biens de quelque 650 paroisses, diocèses et congrégations religieuses du Québec.

Le 26 février 2020, un juge de la Cour supérieure du Québec a destitué les cinq membres du conseil d'administration de la Mutuelle et a confié à la firme

Restructuration Deloitte le mandat de diriger provisoirement l'entreprise. Le juge Louis J. Gouin a pris cette décision «en raison d'une problématique importante de gouvernance au sein du conseil d'administration de la Mutuelle et, particulièrement, d'un dysfonctionnement de ce dernier, affectant ainsi l'exercice de ses activités courantes». C'est l'Autorité des marchés financiers, qui supervise les compagnies d'assurances québécoises, qui a demandé cette intervention.

Dans une première lettre acheminée le 4 mars 2020 à tous les membres de la Mutuelle, Martin Franco, premier vice-président chez Restructuration Deloitte, annonce avoir «pris la décision de reporter à une date ultérieure la tenue de l'assemblée générale annuelle».

L'administrateur provisoire indique aussi aux assurés qu'en ce qui concerne la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration, nous communiquerons avec vous au cours des prochaines semaines afin de vous informer du processus de mise en candidature et de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle».

«Soyez assurés que nous entendons compléter notre mandat avec toute la diligence requise. Même s'il est actuellement difficile de mesurer l'ampleur dudit mandat, les développements pertinents vous seront communiqués tout au long de celui-ci», a aussi indiqué Martin Franco, dont les bureaux sont situés à deux pas de l'archevêché de Montréal, là où se trouvent ceux de la Mutuelle d'assurance en Église.

Invités à commenter la décision du juge Gouin, les membres déçus du conseil d'administration n'ont toujours pas répondu à nos questions.

Ex-président de la Mutuelle d'assurance en Église, le comptable professionnel agréé Gabriel Groulx n'a pas non plus souhaité commenter l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec. «Je ne pouvais, au plan de mon éthique professionnelle et personnelle, m'associer à certains enjeux en raison d'une divergence de vue importante sur certaines orientations du conseil d'administration», avait-il déclaré quelques jours après avoir remis sa démission, en pleine séance du conseil d'administration, le 22 janvier 2020.

En 2019, l'assemblée générale de la Mutuelle s'est déroulée le 30 avril dans une salle du sous-sol de la cathédrale grecque-melkite Saint-Sauveur de Montréal. Deux cents membres y ont participé. Présent à cette rencontre, le journaliste de l'agence de presse *Présence* a été sommé de quitter la salle dès le début de la rencontre et a même été escorté jusqu'à la sortie du bâtiment religieux par un agent de sécurité.